

abordages N° 2

**SECTEUR INFORMEL
OU NON-STRUCTURE :
DES APPELLATIONS CONTESTEES**

**PAR
FRANCIS AUGUSTIN AKINDES
PHILIPPE COUTY
XAVIER OUDIN
JACQUES CHARMES**

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire
N° : 37793
Cote : B

240493

DECEMBRE 1986

série à diffusion strictement interne au réseau

amira

REFLEXIONS SUR LES CONCEPTS "INFORMEL" ET "NON STRUCTURE"

Francis Augustin AKINDES
anthropo-sociologue
Université Nationale de Côte d'Ivoire

Ecrire pareil texte pour un anthropologue, pourrait sembler présomptueux : d'abord, parce que la question à laquelle nous touchons est une "chasse gardée" des économistes, ensuite parce que l'heure n'est plus à se poser des questions sur la pertinence de la dénomination "secteur informel", enfin parce que le concept tend à être accepté d'une façon générale.

Autant d'idées fausses et de conclusions hâtives. Ce texte se veut à la fois actuel et constructif ; mieux il en appelle à l'interdisciplinarité quant à l'étude d'une réalité sociale.

L'hypothèse fondamentale qui sous-tend la présente réflexion est la suivante : les études sur le secteur dit "informel" ou "non structuré" traversent une crise d'identification qui appelle nécessairement l'adoption d'une autre dénomination de la réalité sociale.

Deux articulations supporteront notre argumentation. En première partie, nous préciserons en quoi consiste cette crise d'identification et réfléchirons par la suite sur les raisons qui ont contribué à cette cristallisation. En deuxième partie, nous proposerons une nouvelle terminologie en lieu et place de "secteur informel".

I - DE LA CRISTALLISATION CONCEPTUELLE

Une chose est évidente, c'est l'existence d'une frange du système économique des pays du Tiers-Monde que n'intègre aucun schéma classique de modèle comptable.

Cette réalité "marginale" a fait l'objet de plusieurs tentatives de compréhension par plusieurs tendances ou écoles de pensée depuis que le BIT en a formulé la problématique générale à partir de la question : Que deviennent ceux qui n'arrivent pas à se faire employer dans le secteur moderne ?

C'est à travers les différentes réponses à cette question fondamentale, réponses conduisant parfois à un essai de définition, voire de dénomination de cette réalité socio-économique, que nous percevons cette crise d'identification.

Depuis les années 1970, date à laquelle s'est manifesté l'intérêt pour la question, le progrès dans les approches est certes indéniable. Nous passons au fil du temps, des définitions moins élaborées aux définitions plus élaborées autour de concepts de plus en plus significatifs. Des théories dualistes du développement qui raisonnent en termes d'opposition classique entre "secteur moderne" et "secteur traditionnel" aux thèses systémistes qui préconisent l'analyse de ce sous-système de l'économie de l'intérieur et par rapport à elle-même, l'écart d'approche positive est important. Cette dynamique dans l'approche n'a éliminé en rien les controverses idéologiques ; mieux elle s'opère dans une coexistence des différentes théories qui s'affrontent.

Au-delà de ces fructueuses contributions théoriques, force est de constater cette tendance à fixer la réalité dans deux signifiants ("secteur informel" et "secteur non structuré") pour désigner un même signifié aux contours mal délimités. Ces deux concepts ont pris le pas sur d'autres à savoir : "secteur non organisé", "secteur attardé", "secteur illégal", "emploi improductif" jugés européocentriques et peu figuratifs.

Quant à l'usage même de ces deux "concepts" qui se sont imposés, deux tendances s'opposent. D'un côté, les uns essaient de critiquer les concepts "informel" et "non structuré" pour leur en substituer d'autres ; de l'autre, on s'accommode de ces concepts négatifs, en essayant d'en "corriger" la négativité par une définition qui s'éloigne quelque peu de leur étymologie, péchant en fait par représentation peu opératoire.

L'argument le plus généralement avancé par les tenants de cette seconde tendance dans leur effort de "reconstruction" de l'objet d'étude est l'internationalisation des concepts. Ainsi, nous pouvons lire à propos d'un article de J.P. LACHAUD : Recherche méthodologique sur le secteur informel à Abidjan et à Yaoundé, une remarque non moins significative du présentateur qui écrit ceci (en bas de page) : "2 - Cette expression (secteur informel) ne lui (J.P. LACHAUD) paraît pas satisfaisante. Néanmoins, elle sera utilisée car elle est plus communément employée au niveau international" (1).

Un exemple de dysharmonie entre le concept lui-même et la définition s'écartant complètement de l'étymologie est celui que nous offre le Professeur Ph. HUGON quand il écrit : "Le "secteur informel" peut être défini négativement comme l'ensemble des activités non domestiques et non capitalistes ou positivement comme les activités monétarisées à petite échelle où le salariat permanent est limité et où le capital avancé est faible"(2).

(1) LACHAUD (J.P.) : Recherche méthodologique sur le secteur informel à Abidjan et à Yaoundé in Vivre et survivre dans les villes africaines. (Sous la direction de) Ph. HUGON et I. DEBLE, Ed. PUF, 1982 - P. 240.

(2) HUGON (Ph.) : Secteur souterrain ou réseaux apparents in Vivre et survivre dans les villes africaines, op. cit... PP 31 - 32.

Dans cette définition de Ph. HUGON, le malaise théorique se fait sentir déjà quand il écrit entre guillemets "secteur informel" tout en prenant le soin de le définir "négativement" et "positivement" par la suite. Ce malaise se fait plus apparent lorsqu'il poursuit : "Face à la difficulté de cerner un objet, on peut aussi bien affirmer que le secteur non structuré n'existe pas, que c'est une auberge espagnole où l'on ne met que ce que l'on veut y trouver ou encore, selon la boutade de J. ROBINSON, que, même si on ne sait pas définir un éléphant, on sait le reconnaître et que le problème est moins d'ordre sémantique que d'étudier cette réalité même si les contours en sont imprécis" (3).

Aussi Jacques CHARMES, l'un des principaux pionniers de l'internationalisation des concepts "informel" et "non structuré" appliqués à cette réalité "marginale" du Tiers-Monde, semble avoir ressenti au niveau théorique, ce malaise quand il écrivait : "Le terme de secteur non structuré ou informel n'est pas à proprement parler un concept. Il est simplement un moyen commode de définir un champ d'investigation. Définition purement négative certes, mais qui a le mérite de mettre le doigt sur un domaine resté ignoré de la statistique classique qui l'évaluait par solde, lorsqu'elle ne le laissait pas simplement pour compte" (4).

Ce souci de délimitation du champ de ces activités "marginalisées" est certes louable et justifiée ; mais l'idéologie que sous-tend l'utilisation de ces "moyens commodes" - que sont ces définitions négatives - par les décideurs politiques n'est-elle pas lourde de conséquences sociales ?

Aussi, semble-t-il, plusieurs raisons concourent-elles à l'urgence d'adopter d'autres concepts plus opérationnels :

1 - Une littérature florissante sur la question nous permet d'entrevoir déjà la forme et les modalités d'exercice d'un certain nombre d'activités. Continuer alors de qualifier ce secteur d'informel, c'est sous-estimer, voire nier, l'acquis scientifique non négligeable dans ce domaine précis.

2 - Les thèses des systémistes sur la question ont fait reculer les bornes de l'ignorance des premières heures de la recherche en la matière. Ce serait tourner dos à l'actualité scientifique que de continuer à utiliser ce concept "informel" des années 70.

(3) HUGON (Ph.), op cit... P 32

(4) CHARMES (J) L'évaluation du secteur non structuré. Méthodes - Résultats - Analyse. L'exemple de la Tunisie. Brochure n° 37 Amira, Paris 1982 P9.

Face à cette crise d'identification, cette permanence de la non-transparence et cette gymnastique théorique d'adaptation de la réalité au concept, il y a lieu de chercher à savoir pourquoi cette persistance dans l'utilisation des concepts "informel" et "non structuré". A notre avis, cette accoutumance généralisée semble provenir du fait que la macro-économie ait justement été la première à découvrir, à concevoir cette réalité socio-économique, et en même temps, à en imposer les désignations.

Pendant longtemps, les études sur le secteur dit "informel" se sont limitées à la comptabilité nationale qui utilisait des instruments d'analyse particulièrement adaptés aux économies presque entièrement monétarisées. L'application de ces instruments à des réalités se situant dans une autre rationalité économique que celle des pays occidentaux ne peut qu'aboutir à une inadéquation quant à la représentation de ces réalités ; cette inadéquation se traduit dans des termes comme "informel", "non structuré".

Plus qu'un simple fait économique, la réalité sociale à laquelle on a donné le nom de "secteur informel" est un fait social complexe dont l'étude nécessite le regard de différentes sciences sociales particulières. Cette réalité sociale doit être "guérie" du paternalisme économique dont elle est victime. Comme le dit VANOLI, Chef du Département de la Coordination Statistique et Comptable de l'I.N.S.E.E., "L'analyse approfondie du secteur informel relève plus de la sociologie et de l'ethnologie que de l'économie, plus d'enquêtes spécifiques que de développements comptables. D'autres méthodes, d'autres concepts sont nécessaires" (5). Il ne s'agit pas en fait, pour nous de reprendre la vieille "chasse gardée" des économistes pour en faire celle des anthropologues ou des sociologues. Même si les problématiques et les regards des deux disciplines sont différentes sur la question, il y a lieu de les articuler. Le point de vue des anthropologues ne pourrait-il pas préparer l'observation quantitative ou mieux la contrôler ?

La tâche de renouvellement conceptuel dont VANOLI exprimait tout à l'heure la nécessité est celle qui nous intéresse le plus à ce niveau de notre exposé. Aux concepts "secteur informel" et "secteur non structuré" qui faussent déjà à la base l'observation, nous pensons substituer Economies officieuses.

(5) VANOLI (A) : La comptabilité nationale convient-elle aux pays en voie de développement ? in Mondes en développement, n° 23, 1978, PP 601 - 602.

II - LES ECONOMIES OFFICIEUSES

On objecterait peut-être : A quoi bon parler maintenant d'économies officieuses quand, bien avant, d'autres avaient plutôt utilisé le concept-parent "économies non officielles" ? (6). Partiellement la réponse à cette question a été donnée par E. ARCHAMBAULT et X. GREFFE lorsqu'ils écrivaient "l'économie non officielle est un concept flou et récent qui se définit négativement par opposition au mode de production dominant d'une société" (7). L'adoption du concept "économies non officielles" a certes le mérite de s'écarter de la vogue du "secteur informel" ; mais elle souffre comme bien d'autres d'une trop grande étanchéité lorsqu'elle s'oppose à l'officiel ou au "mode de production dominant" selon une vision "étato-centrique" (8).

Nous reprenons à notre compte ce repère que sont les administrations fiscales et sociales tout en précisant que la réalité des économies officieuses est plus complexe.

Que devons-nous entendre alors par économies officieuses ? Les économies officieuses sont l'ensemble des activités économiques exercées en milieu rural ou urbain au vu et au su du milieu social dans lequel elles naissent et se développent mais non officiellement reconnues par l'Etat parce que difficilement saisissables dans les cadres classiques de la statistique et de la comptabilité nationale à cause de leur fluidité.

L'adjectif "officieuses" met en relief deux aspects fusionnant dans une même réalité à savoir l'existence d'un phénomène social et la non légitimation de ce même phénomène. En quoi consiste le premier aspect ? Les économies officieuses sont cette frange de l'économie rurale et surtout urbaine que nul n'ignore dans les pays du Tiers-Monde. Elles offrent une variété de services en fonction des besoins inassouvis et mal assouvis de la société. Dans presque toutes les villes d'Afrique, les politiques d'autonomisation et de budgétisation des communes tiennent compte en grande partie d'elles. Les Etats africains par l'intermédiaire des communes ou des subdivisions territoriales urbaines équivalentes, se "nourrissent" des activités des économies officieuses sous forme de perception d'impôts et de taxes journalières, hebdomadaires, mensuelles ou annuelles. L'aspect non légitime de ce secteur de l'économie relève de cette connivence entre les études macro-économiques et les décideurs politiques. Ces derniers usent du vocabulaire des sciences économiques vis-à-vis de ce secteur. Puisque ce "secteur informel" ne rentre guère dans les comptabilités nationales, il est illégitime ; l'Etat ne peut lui assurer protection. D'ailleurs, l'Etat utilise souvent son monopole de la violence légitime contre ces activités illégitimes en détruisant souvent leurs locaux de production quand ils gênent une oeuvre d'urbanisation. N'est-ce pas dans cette flagrante contradiction que se situe la réalité des économies officieuses ?

(6) Ce concept fut le thème central d'un ensemble d'études présentées sous forme d'ouvrage collectif sous la direction de GREFFE (X) et ARCHAMBAULT (E) : les économies non officielles, Ed. La Découverte 1985.

(7) GREFFE (X) et ARCHAMBAULT, op cit... P 5

(8) Selon cette vision, l'Etat se présente comme un juge en affirmant la reconnaissance de tel secteur et non de tel autre.

Une autre question importante est de savoir comment aborder d'une façon totale et globale l'étude de ces économies officieuses (9).

Pour ne pas retomber dans les erreurs méthodologiques antérieures, la première précaution à prendre est de rompre le cercle vicieux de l'économisme dans lequel s'étaient enfermées les études sur le "secteur informel". Le problème que posent les économies officieuses telles que nous les concevons est celui des rapports entre les systèmes économiques et d'autres sous-systèmes moins apparents, moins visibles, qui appartiennent généralement à la sphère socio-culturelle échappant à la vigilance de l'économiste toujours à la recherche du concret, du chiffrable. Or, ce sont ces variables non chiffrables et jusque-là sans intérêt pour l'économiste qui expliquent prioritairement la frange la plus importante des économies officieuses.

L'étude des économies officieuses a donc strictement besoin de la contribution de toutes les sciences sociales, en particulier de l'économie et surtout d'une branche spécialisée de l'anthropologie à savoir l'anthropologie économique qui est un élargissement de l'économie politique en même temps qu'elle conduit cette dernière à un renouvellement de la notion de rationalité économique (10). Cette symbiose entre économie et anthropologie nous permettra de reconsidérer les économies officieuses comme un système, d'en saisir les lois de fonctionnement, les structures (production, répartition, consommation) et les rationalités économiques. Cette symbiose est la meilleure façon de surmonter les oppositions entre sciences sociales particulières.

A propos de cette partie de "l'économie non comptabilisée" des pays du Tiers-Monde on ne cessera d'apporter assez sur le plan théorique. La fluidité de la réalité des économies officieuses constitue un champ de recherche expérimentale potentiel exigeant à tout instant l'élaboration d'outils d'analyse plus adaptés.

La réflexion que nous venons de consacrer au concept "informel" ou "non structuré" s'inscrit en droite ligne dans cette voie et ne doit constituer qu'une introduction à la révision des schémas classiques d'observation. Ce que nous voulons souligner encore une fois, pour en finir, est qu'il serait dangereux socialement à court ou long terme d'organiser les recherches à partir de cette construction théorique déformante que sont les concepts "informel" et "non structuré".

(9) Cette dénomination au pluriel tient compte ici de la multiplicité des types d'activités qui la composent.

(10) GODELIER (M) : Rationalité et irrationalité en économie, tome 2, Ed. Maspéro, Paris 1969, P 133.

OBSERVATIONS SUR LA NOTE DE F. AKINDES

Ph. COUTY
Economiste ORSTOM

F. AKINDES a le mérite d'attirer l'attention sur un scandale scientifique : l'utilisation persistante des dénominations de secteur non structuré et de secteur informel pour désigner une réalité essentielle des économies à faible revenu. Réalité dont l'importance est d'ailleurs de plus en plus reconnue, mais sans que cette reconnaissance ait incité les spécialistes à se débarrasser de désignations grossièrement inadéquates.

L'inertie dénoncée par F. AKINDES est d'autant plus paradoxale que les mêmes spécialistes ont mis le doigt depuis longtemps sur la caractéristique la plus nette, et la plus opératoire, de ce fameux secteur informel ou non structuré. Lisons par exemple J. CHARMES : "Le secteur non structuré recouvre l'ensemble des activités qui ne sont pas habituellement enregistrées de façon spécifique, distincte ou isolée, et régulière" (1). Ce non-enregistrement statistique, révélant une absence de maîtrise des pouvoirs publics, constitue à lui seul un critère de désignation et de délimitation tout à fait satisfaisant. Mais alors pourquoi ne pas tirer de ce critère un qualificatif approprié, qui remplacerait enfin ceux d'informel ou de non structuré ?

C'est précisément ce que F. AKINDES tente de faire. Il choisit l'adjectif officieux, opposé dans son esprit à officiel. On voit bien la démarche : AKINDES délimite de la sorte deux univers économiques, l'un officiel, entériné et approuvé par la puissance publique, connu d'elle, suivi ou organisé par elle ; et l'autre officieux, c'est-à-dire (selon AKINDES) spontané, clandestin, fluide, échappant à tout contrôle et à toute action.

Le malheur, c'est qu'en bon français, l'adjectif officieux ne semble pas avoir la signification que lui prête AKINDES.

Est officieux l'agent qui rend de bons offices, autrement dit qui rend service. Dans ce premier sens, on ne trouve rien qui oppose officieux à officiel (à moins de supposer que ce qui est officiel ne sert à rien, ou ne fait que nuire !). Officieux veut encore dire : qui tend à être utile, agréable ; exemple : le zèle officieux donné en exemple par LITTRE. On connaît aussi, en casuistique, le mensonge officieux, commis pour faire plaisir à quelqu'un ou pour le secourir. Rien de tout cela n'est pertinent dans le cas qui nous occupe.

(1) CHARMES (J.) - Emploi et revenus dans le secteur non structuré des pays du Maghreb et du Machrek. Communication à la Conférence de Tutzing (RFA), 28- 31 juillet 1986, p. 4.

Le seul sens dans lequel officieux s'oppose à officiel est le suivant : "communiqué par complaisance et sans garantie, en parlant d'une information ou d'un renseignement fourni par une source autorisée". Ce sens très précis ne saurait être étendu ou déformé, comme le propose AKINDES, pour inclure des notions ou des connotations comme celles de clandestinité spontanée, d'effervescence fluide, de multiplicité incontrôlable, d'opacité faisant obstacle à l'enregistrement statistique.

Je ne suis pas d'accord avec AKINDES sur bien des points, mais j'approuve pleinement sa condamnation des adjectifs informel et non structuré. Je l'approuve même tellement que je ne peux me retenir de la renforcer, s'il en est besoin, par quelques commentaires.

Sur la désignation "non structuré", il y a peu de choses à dire. A l'évidence, le secteur qui peut nous paraître "non structuré" est au contraire tout à fait structuré, comme tout ce qui touche aux sociétés humaines ou animales (même les groupements anarchistes sont structurés). Dès qu'on les observe, on ne peut pas ne pas reconnaître que les activités de services dans les grandes villes africaines, le petit commerce, l'artisanat, le vol, la prostitution, etc. tout cela est fortement structuré, organisé, hiérarchisé, tenu en mains par des détenteurs de pouvoir qui contrôlent divers réseaux, occultes peut-être, mais bien réels. Inutile d'insister, sinon pour répéter qu'il est purement et simplement inacceptable de continuer à employer le terme de "secteur non structuré".

La désignation "informel" appelle des observations plus nuancées. On doit d'abord faire remarquer que "informel" n'est pas français ; c'est un mot franglais calqué sur le mot anglais informal. Que veut donc dire informal ? A partir du Webster (américain) et du Concise Oxford English (anglais), il est possible de repérer deux significations :

- Informal signifie d'abord : "without formality or ceremony, casual, appropriate to familiar use." En français : sans cérémonie, à la bonne franquette. On parlera par exemple, à la radio, d'informal talks, c'est-à-dire de conversations libres, non officielles. Informal s'oppose évidemment à formal (formal dress, c'est la tenue de soirée ...). Tous ces sens ne sont pas pertinents ici.
- Mais informal signifie aussi, plus dangereusement, "not according to due form", c'est-à-dire : qui ne respecte pas la bonne forme. Si le secteur informel est informal dans ce sens-là, alors cela voudrait dire qu'il échappe aux règles, au bon ordre, donc que l'autorité est en droit de le bousculer et de le pénaliser - ce que rappelle très justement AKINDES (p.8). Ce serait le plus légitimement du monde que les policiers peuvent racketter les bana-bana, que les municipalités peuvent faire déguerpir les misérables après avoir rasé leurs maisons, etc.

A mon avis, on doit énergiquement repousser l'emploi d'informel calqué sur informal, et pour deux raisons : parce que l'usage du franglais traduit de façon générale une ignorance fâcheuse des deux langues et de leurs ressources propres, parce que informal (donc informel) connote l'idée d'illégal, de condamnable, ce que n'est certainement pas le secteur qui nous intéresse.

A la vérité, le mot "informel" existe bien en français, mais depuis peu de temps, et avec un seul sens : "qui refuse de représenter des formes reconnaissables et classables". C'est un terme utilisé par les critiques d'art et les marchands de tableaux. LITTRE ne le mentionne pas, mais on le trouve dans le ROBERT. Peut-on admettre que le secteur informel est informel dans ce sens, et en quelque sorte par extension ? Autrement dit, qu'il présente des formes non reconnaissables et inclassables ? Sûrement pas. Dès qu'on l'étudie d'un peu près, le secteur dit informel se révèle composé de réseaux parfaitement analysables selon les catégories de la sociologie ou de l'anthropologie, de même que son fonctionnement économique relève au plus haut point des lois de la concurrence (presque) parfaite, donc de la théorie économique la plus banale. En ce sens encore, le secteur informel n'est pas informel.

A-t-on retenu le mot "informel" pour suggérer, en mauvais français, que le secteur en question serait ... informe? Mais que veut dire informe? Le mot vient du latin informis, qui veut dire : non façonné, brut, mais aussi : difforme, hideux, horrible. Ce sont très exactement les sens qu'on retrouve pour le mot grec ἄμορφος sans forme, ou de forme confuse, laid (d'où : déshonorant, honteux). A l'évidence, toutes ces connotations sont à écarter dans le cas qui nous occupe. Le secteur informel n'est nullement informe. Il ne l'est même pas au sens scolastique : rappelons que si la forme donne l'être à la chose (Forma dat esse rei), alors le secteur informel n'est pas privé de forme, c'est-à-dire d'être. Il est, il existe bigrement, c'est même sa caractéristique principale.

Pour finir, car il faut bien conclure, le secteur informel n'est même pas informe au sens où Baudelaire parle de "l'eau informe et multiforme", c'est-à-dire fluide. Les nappes d'activité informelle ne se répandent pas n'importe où ni n'importe comment, comme le montrent toutes les études récentes, par exemple la thèse de J.P. VEREZ soutenue à Paris-X en juin dernier sur le petit commerce des légumes à Douala...

En résumé : informal, informel, informe, tous mots à proscrire aussi vigoureusement que non structuré. On ne peut même pas arguer du fait que l'usage est établi et qu'il faut le respecter ; si usage il y a, cet usage est blâmable, parce qu'il suggère des choses fausses. Les mots doivent servir à indiquer ce qu'on croit être la vérité, et non pas son contraire. AKINDES a décidément eu raison d'écrire sa note.



Quelques réflexions sur l'article de F.A. AKINDES

Il ne me paraît pas évident que le concept de "secteur informel" ou "secteur non structuré" soit une "chasse gardée" des économistes. Ce serait faire peu de cas de toutes les analyses des sociologues latino-américains sur la marginalité sociale (d'où les préoccupations de type comptabilité nationale étaient tout à fait absentes) qui ont fortement influencé les premiers travaux sur le "secteur non structuré" et dont les études du BIT portent toujours la marque. Keith Hart, généralement considéré comme le promoteur de la notion de "secteur non structuré", étudie les revenus que les habitants de la banlieue d'Accra retirent de leurs multiples activités non salariées, tout en restant dans une approche socio-anthropologique.

A la suite des grandes enquêtes du BIT (dans lesquelles les préoccupations sur l'emploi prennent souvent le pas sur l'optique comptable), la participation de non économistes à l'étude du "secteur non structuré" reste majeure, si ce n'est prépondérante. Certes, un courant de remise en cause des méthodes d'enquêtes – bien connu à AMIRA – se développe-t-il dans un cadre implicitement économique-statistique, mais il fait appel à la collaboration de toutes les sciences sociales. Et que dire de l'apport des géographes qui, dans des études urbaines, fournit des analyses des plus pertinentes – parce que pluri-disciplinaires – dans un pays comme la Côte d'Ivoire.

L'étude du "secteur non structure" dans une optique de comptabilité nationale reste au contraire très en deça des analyses sur le sujet développées par d'autres disciplines. Les exemples d'intégration du

"secteur non structuré" dans une comptabilité nationale se comptent sur les doigts d'une main et en Côte d'Ivoire par exemple, aucun progrès dans ce domaine n'a été enregistré alors que les études sur le "secteur non structuré" y sont nombreuses.

Enfin, pour conclure sur ce point, l'expression "économies officieuses" proposée par l'auteur ne risque-t-elle pas de paraître une fois de plus comme un nouvel impérialisme des économistes?

Les termes de "secteur informel" ou de "secteur non structuré" sont insatisfaisants, tout le monde en convient. Mais plus que "informel" ou "non structuré" (qui, soit dit en passant, ne sont que deux traductions discutables d'un même terme anglais, et non pas deux concepts différents), c'est le terme "secteur" qui porte à confusion, en sous-entendant une idée de rangement d'éléments divers dans une même catégorie. On ne peut établir de telles catégories qu'à partir d'éléments connus et présentant des caractéristiques communes, ce qui a priori n'est pas le cas pour l'ensemble des activités du "secteur non structuré".

Tout en félicitant l'auteur pour sa proposition, je crois que les termes, aussi inappropriés soient-ils, ne sont pas responsables des faiblesses de l'analyse, lesquelles dépassent largement la confusion qui accompagnent l'utilisation d'une terminologie inadaptée.

Xavier Oudin

Août 1985

FAUT-IL ABANDONNER LE TERME DE SECTEUR INFORMEL OU NON STRUCTURE ?

J. CHARMES

Economiste ORSTOM

auprès du Service de Coopération
de l'INSEE-Paris

Il est devenu courant, chez les chercheurs dont le thème porte sur le secteur informel, d'en contester le bien fondé et jusqu'à la dénomination même de l'objet. Les plus favorables -ou les moins réticents- à son maintien sont encore les statisticiens qui se sont trouvés impliqués dans la collecte de données à grande échelle : ceux-là n'hésitent pas à continuer d'utiliser ce terme aux connotations dualistes définitivement réhabilitaires au dire des premiers qui ne l'utilisent qu'entre guillemets ou précédé du qualificatif de prétendu.

Il faut bien avouer que le terme n'est pas très heureux : informel, non structuré, non organisé, ..., cela ne veut certainement pas dire que ces activités n'ont pas de formes, de structures ou d'organisation puisque bien au contraire les chercheurs s'attachent à en trouver qui leur soient spécifiques. Mais cela signifie que ce type d'organisation, ces formes, ces structures ne sont pas celles qui prévalent dans le secteur moderne, officiel, planifié, maîtrisé de l'économie. De sorte que les pouvoirs publics ou du moins les organes de planification ne sont pas en mesure d'enregistrer de façon fiable et directe la contribution de ce secteur à la formation du produit national. Cette absence ou cette impossibilité ou difficulté d'enregistrement se traduit par ou résulte de l'impossibilité ou de la difficulté à faire appliquer les règles légales ou administratives, sans que l'on puisse parler pour autant d'illégalité ou d'exercice illégal d'activités, critères par lesquels on désigne l'économie souterraine dans les pays industrialisés à économie de marché, ou l'économie parallèle dans les pays à planification centralisée.

Et en définitive, dans le secteur informel, c'est moins l'illégalité de l'activité qui est le facteur premier que l'incapacité de l'administration à faire appliquer les règles qu'elle édicte ou qu'elle s'est simplement contentée de reprendre d'autres systèmes juridiques où elles étaient le produit d'une histoire : le caractère artificiel, plaqué, et récent, de l'Etat et des administrations dans des sociétés où les traditions et le poids du passé ne conduisaient pas spontanément à cette forme du pouvoir, même si l'échange marchand y est aujourd'hui largement prédominant, explique que les pouvoirs publics ne puissent inverser des comportements anciens et spontanés qui, de plus, dans la nouvelle logique de l'accumulation et de l'enrichissement individuel, s'exercent au bénéfice bien compris de leurs tenants. Et voilà bien pourquoi les pouvoirs publics récusent aussi le terme de secteur informel ou non structuré : n'est-ce point l'image de leur faiblesse et la preuve de leur inutilité ? Loue-t-on le dynamisme du secteur informel ? C'est l'effet paralysant de l'action de l'Etat que l'on désigne ! Aussi préfère-t-on alors parler pudiquement de la promotion de l'artisanat et des petits métiers.

Quels sont donc les mérites qui justifieraient que l'on continue à utiliser ce terme ? Aucun sans doute, si ce n'est celui d'exister. Depuis bientôt 16 ans qu'il a été lancé, le terme -pour ne pas parler de concept- a le mérite de cerner un champ et de représenter un ensemble d'activités, certes très hétérogènes et qui doivent absolument être distinguées dans des analyses plus fines et compréhensives, mais sur le recensement desquelles les spécialistes sont aujourd'hui à peu près d'accord : artisanat, petit commerce, marchands ambulants, tâcherons, travail à domicile.

Et quand bien même un auteur parle de prétendu secteur informel, n'est-ce pas pour signifier à son lecteur de quoi il va l'entretenir ? Car sinon, que dire ? Après que l'on ait discoursu sur l'inopportunité de distinguer deux secteurs en réalité étroitement liés l'un à l'autre par des relations de dépendance réciproque et de domination univoque, il va bien falloir découper le réel pour l'étudier : de ce point de vue, il peut être amusant de rechercher dans les travaux de ce genre par quels termes on va finalement désigner l'ensemble dont on a d'abord refusé la distinction et pourfendu la dénomination.

En dépit de leurs différences, les activités informelles ou non structurées présentent des caractéristiques communes, et le non enregistrement est peut-être en fin de compte la variable condensée qui détermine (à moins qu'elle n'en résulte) la réunion de certaines de ces caractéristiques.

Est-ce à dire que le terme d'activités non enregistrées serait plus approprié ? Ce n'est pas certain. D'une part il inclut l'économie souterraine ou parallèle, au contraire du secteur informel : or, en l'état actuel de la comptabilité nationale et de la collecte statistique dans la plupart des pays en développement, il n'est pas envisageable d'évaluer l'importance de ces activités. D'autre part, le non enregistrement peut faire l'objet d'interprétations différentes sinon divergentes : la logique comptable et statistique tendrait à assimiler cette notion au non paiement d'un impôt proportionnel aux résultats de l'activité, ce qui reviendrait à inclure dans le secteur informel outre les activités non soumises ou échappant à l'impôt, celles payant l'impôt forfaitaire.

Economie non officielle serait un terme plus heureux, mais il ne correspond pas plus à la réalité : une proportion très importante des activités concernées ayant pignon ou localisation sur rue, c'est-à-dire au vu et au su de tout le monde. Enfin le terme de petite production marchande n'est guère plus satisfaisant, les activités de production ne représentant la plupart du temps que moins de 25 % des activités du secteur informel.

En conclusion, et même si le concept n'est pas parfaitement défini et donne encore lieu à des interprétations diverses, il n'apparaît pas souhaitable de changer de monture au milieu du gué. Sans doute ne sait-on pas encore si l'autre rive est déjà proche, mais l'on doit remarquer que la question du secteur non structuré a été inscrite à l'ordre du jour de la prochaine Conférence Internationale des Statisticiens du Travail. Ce n'est pas un mince progrès au vu des réticences longtemps manifestées par un certain nombre de pays en développement. Et ce n'est pas l'un des moindres résultats des discussions de ces dernières années que de noter que ce sera la première fois, dans l'histoire de cette conférence (63 années) chargée d'harmoniser les définitions internationalement reconnues de l'emploi, du chômage et du sous emploi, qu'un nouveau concept sera soumis au débat. Même s'il serait présomptueux de penser que l'on aboutira à une définition commune et à des recommandations en vue de collecter une information harmonisée, il y a tout de même là un argument de poids pour la conservation du terme d'informel ou de non structuré, au moins jusqu'à l'issue des débats.

Récusera-t-on le statisticien dans ce travail de définition ? Ce serait oublier que la mesure d'un phénomène est une caractéristique liée à son essence même : et c'est généralement à un stade de maturation suffisamment avancé que le statisticien vient proposer une catégorie destinée à saisir une représentation qui lui semble pouvoir et devoir être mesurée. C'est le cas en l'occurrence.

Juin 1986

PRESENTATION DU GROUPE ET DU RESEAU

Créé en 1975, AMIRA est un groupe (et un réseau) interdisciplinaire et plurinational. Son objectif est de contribuer à l'amélioration des méthodes d'enquêtes et de recherches socio-économiques en référence aux politiques et opérations de développement.

Y participent des professionnels de nombreux pays et disciplines, principalement praticiens de l'information socio-économique (chercheurs, statisticiens, ...) et utilisateurs des données pour l'élaboration et l'évaluation des politiques et projets de développement.

AMIRA :

- ORGANISE ET SOUTIENT DES GROUPES DE TRAVAIL sur des thèmes spécifiques en rapport avec son objectif central.

- DIFFUSE LES TRAVAUX DE CES GROUPES ET D'AUTRES TEXTES à caractère novateur rendant compte de pratiques méthodologiques typiques (diffusion limitée aux membres du réseau et à une centaine de bibliothèques).

- ANIME UNE REFLEXION COLLECTIVE INTERDISCIPLINAIRE sur ces travaux et expériences et s'efforce d'en tirer des conclusions opératoires.

- SE PREOCCUPE DE L'EXPERIMENTATION de ces conclusions et de leur présentation pédagogique dans des actions de formation professionnelle.

Adresse postale : Groupe AMIRA

INSEE - Bureau 425

18 boulevard Adolphe Pinard

75675 PARIS CEDEX 14 - FRANCE

Téléphone : (1) 45 - 40 - 13 - 50

ABORDAGES :

UNE NOUVELLE SERIE DE TEXTES

--oOo--

- Diffusion strictement interne au réseau AMIRA
- Courts (4 à 20 pages), concis, mais précis
- Portant sur l'information pour le développement (définition, collecte, traitement, utilisation)
- Novateurs quant au type de sujet, de méthode...
- Destinés à susciter les réactions du réseau
- ou constituant une réaction à une note précédente
- Ecrits correctement, sans polémique inutile
- Considérés au départ comme provisoires